



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



3 avril 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence, le trois avril deux-mille-vingt (3 avril 2020) à seize heures (16 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Louise Gaudreau
MM Le conseiller Réjean Nantel
Le conseiller Yvan Guindon
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Patrice Charrette

Est absent : MM. Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 31 mars 2020.

RÉS. 083.04.2020 SÉANCE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 29 mars 2020 a été suivi du décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui le prolonge à son tour jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée



3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 16 h 00.

4. RÉS. 084.04.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 3 AVRIL 2020 À 16 H 00

1. Prière / Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Administration, finances et ressources humaines
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 2020-317 modifiant le règlement numéro 2019-313 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020;
 - 5.2 Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour;
6. Période de questions et réponses
7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 RÉS. 085.04.2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-317 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-313 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter le règlement numéro 2020-317 modifiant le règlement numéro 2019-313 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.

Le règlement numéro 2020-317 est identique au projet de règlement déposé le 27 mars 2020.

Le règlement numéro 2020-317 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée



5.2 RÉS. 086.04.2020 EMPAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Noémie Fortin-Cloutier à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison 2020 pour une période approximative de 20 semaines (± 575 heures), débutant aux alentours de la mi-avril 2020 et se terminant à la fin du mois d'août 2020.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Compte tenu de la situation actuelle créée par la COVID-19, une mention devra être faite au contrat pour tenir compte du fait que la saison du camp de jour pourrait être compromise. Ainsi, la coordonnatrice pourrait voir son contrat considérablement diminué.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

La séance est tenue à huis clos.

7. RÉS. 087.04.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 16 h 06.

Adoptée

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire